



LES DROITS DE L'HOMME  
DANS LE MONDE

# LES DROITS DE L'HOMME EN CHINE

# N° 121

## MARS 2018

### LA PANOPLIE DÉPLOYÉE DU TOTALITARISME CHINOIS

Toute l'année 2017 et jusqu'au printemps 2018, le régime chinois a mené une politique implacable à l'intérieur et poussé ses pions à l'extérieur, partout où il croyait pouvoir le faire sans qu'on le heurte de front.

À l'intérieur, l'enjeu est de réduire au silence politique pas moins d'un sixième de la population mondiale, dont les contestataires sont menacés, emprisonnés, contraints à des aveux forcés pour épargner leur famille, brutalisés, incarcérés parfois à vie ou tout simplement non soignés, avec ce drame-symbole que fut le 13 juillet 2017 la mort en détention du Prix Nobel de la Paix Liu Xiaobo (le cas n'est pas isolé et la liste est longue : en novembre dernier le militant démocrate Yang Tongyan est décédé après onze ans de détention, ignoré de tous).

L'Occident a déjà oublié Liu Xiaobo ; il s'inquiète plutôt des menaces de Poutine,

sans voir que la pugnacité de ce dernier ne serait rien sans la base arrière que constituent l'immense territoire, l'économie et la population de Chine. Cette base arrière hors d'atteinte accroît évidemment les marges de manœuvre russes.

Sur le plan intérieur, le chef du Parti, président de la Commission des armées et d'une dizaine d'organismes de contrôle qui permettent au Parti de se confondre avec l'État, vient de faire sauter en mars les limites fixées au mandat de chef d'État. La pratique est courante en Afrique et n'attire que moqueries ; mais quand elle s'installe en Chine, on note seulement que les pratiques politiques sont là-bas « différentes ».

En deux décennies, le parti chinois a progressivement abandonné la prudente politique de Deng Xiaoping (« Cacher ses talents et attendre son heure »). Il se bat désormais assez ouvertement pour la

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898



suprématie mondiale et croit pouvoir imposer ses normes à nombre de gouvernements étrangers, demandeurs de crédits et d'investissements. Cette logique impériale, commune à tous les totalitarismes, ne mènerait pas à grand-chose si le monde extérieur résistait. Ce n'est guère le cas, bien que le coup d'État constitutionnel de cet hiver 2017-2018 fasse réfléchir ici et là. Il serait bon qu'enfin les yeux se dessillent ; que l'image de la Chine ne soit plus celle d'un panda joufflu, dévoreur paisible de bambou mais plutôt d'un carnassier ombrageux et prudent, à dents de tigre.

Pour rester dans la sphère animalière, un dicton chinois invite à un peu d'optimisme : « Un corbeau couvert de craie en poudre ne reste pas blanc très longtemps ». Il faut oser souffler sur la craie. C'est l'objet de ce billet. Quelques mots d'abord sur le vote du 11 mars, qui constitue une sorte de coup

d'État institutionnel. Il n'a rien à envier aux majorités nord-coréennes, qui font référence en la matière : sur 2964 votes, on n'a compté que trois abstentions et deux refus. Ces cinq bulletins montrent assez la liberté laissée au débat politique. Le mandat du chef d'État – comme celui du vice-président – n'est plus limité à deux législatures, ce qui ressemble à une désignation à vie ; en outre, cette quasi-unanimité de l'Assemblée nationale a permis d'inclure la Pensée de Xi Jinping dans la Constitution ; elle introduit dans l'appareil d'État une Commission nationale de supervision aux pouvoirs étendus qui succède à la Commission centrale de discipline du Parti et qui pourra étendre son autorité sur l'ensemble des fonctionnaires, parallèlement au pouvoir judiciaire. Comme le disait Épictète (Manuel, XXXIX), « Quand on a franchi les bornes, il n'y a plus de limites ».

## Contrôle interne accru et élargissement du champ d'action

L'autocratie ne peut que persévérer dans son être, faute de la légitimité que seules confèrent les élections libres. « On ne peut pas être sans crainte quand on inspire la crainte » notait Épicure. Le régime chinois renforce ses contrôles et réprime toute idée critique issue de la société civile. Il organise en même temps son expansion hors des frontières pour se protéger des « menaces extérieures ».

### PRISE EN MAIN RENFORCÉE DE L'INFORMATION

Le régime tient grâce à la censure généralisée des médias, de la communication et des spectacles. A commencer par la censure du vocabulaire. La liste des mots qui bloquent l'internet est constamment mise à jour en fonction des événements politiques et des réactions critiques ou moqueuses qu'ils pourraient susciter.

Le contrôle accru des médias nationaux

Le site China Digital Times s'est fait une spécialité de repérer ces innombrables interdictions langagières. Les dernières prohibent tout ce qui pourrait faire penser à une restauration impériale, du genre : « le rêve de l'empereur », « accéder au trône », « longue vie », « auto proclamation », « Yuan Shikai » (allusion au premier président de la République de Chine, qui tenta de restaurer une monarchie confucéenne), « contester », « s'opposer », « 1984 » (allusion au livre d'Orwell), etc.

Le 21 mars, l'agence Xinhua annonçait une surveillance accrue de la production des médias, des documents circulant sur l'internet et des films, afin d'assurer que tout cet

ensemble respecte les valeurs du Parti, telles que venait de les définir le président réélu Xi Jinping. La tâche est confiée au nouveau Bureau des publications du Parti communiste, qui prend la place de l'ancienne administration d'État pour la presse, la radio, les films et la télévision. Le Bureau doit jouer « un rôle spécial et important dans le domaine de la propagande idéologique et du divertissement culturel ».

Un nouveau pas sera franchi le 1<sup>er</sup> mai 2018, avec la mise en œuvre du « système de crédit social ». Il permettra de refuser l'accès aux avions et aux trains à différents fautifs, notamment ceux qui diffusent de fausses informations sur le terrorisme ou qui causent des troubles, ou encore ceux qui n'ont pas versé la cotisation sociale de leurs employés ou n'ont pas payé leur amende. Le système de crédit social existe de fait depuis plusieurs années. Au début de 2017 déjà, la Cour suprême avait précisé que plus de six millions de Chinois étaient interdits d'aéroports. Le système devrait désormais prendre de l'ampleur car il renseignera les administrations sur la « qualité sociale » des individus.

L'œil sur la presse étrangère

Le régime chinois a renforcé son contrôle de l'accès aux sources de renseignement et aux lieux d'enquête. La situation à cet égard, déjà peu brillante les années précédentes, est pire aujourd'hui aux dires des journalistes. Le dernier rapport annuel publié à Beijing par le Club des correspondants de presse étrangers est à cet égard édifiant.

Les régions à tensions comme le Xinjiang ou la frontière nord-coréenne, les affaires « sensibles » comme les procès de défenseurs

des droits de l'Homme, donnent lieu à des refus, des mises en garde ou des manœuvres d'intimidation de la part des services centraux, des agents locaux de la Sécurité ou de voyous non identifiés. Les officiels peuvent décider unilatéralement de refuser un reportage ou d'exiger une autorisation préalable, même pour des sujets peu « sensibles ». Certains reporters ont reçu des coups ; d'autres ont été détenus et interrogés. Près de la moitié des journalistes étrangers affirment qu'ils ont été gênés dans l'exercice de leur profession.

Une pression s'exerce aussi par l'incertitude maintenue quant au renouvellement ou à la durée des visas, lorsque les articles publiés ont été par trop critiques. Enfin le contact avec les sources d'information locales est parfois périlleux pour les collaborateurs chinois, suspectés éventuellement de livrer des « secrets d'État » ou d'être en collusion avec l'étranger.

## L'EXTENSION HORS DU TERRITOIRE

La transformation des récifs en bases militaires

La prise en main de la mer de Chine méridionale pour y construire des bases militaires se poursuit depuis le début de la décennie, en dépit des protestations des pays riverains (Vietnam, Malaisie, Brunei, Philippines). À grand renfort de sable et de ciment, le régime chinois a transformé de simples récifs - sur lesquels le droit international n'autorise pas la délimitation d'un espace maritime - en îles qui permettent de s'approprier la mer.

À proximité de voies maritimes par lesquelles passe plus d'un tiers du commerce mondial, la Chine dispose désormais de sept bases équipées de radars, avec des hangars, des casernes et des pistes d'atterrissage de trois kilomètres disponibles pour des avions bombardiers. Selon des photos aériennes de février 2018, un des récifs de la zone Sud (Fiery Cross ou Yongshu, dans les Spratlys/Nansha) est devenu un centre de collecte de renseignements doté d'équipements radars particulièrement puissants. Beijing assure qu'il s'agit depuis 1987 d'installations météorologiques.

Le plus préoccupant en la matière est sans doute le mépris affiché pour la décision prise le 12 juillet 2016 par la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, sur recours des Philippines. La C.P.A. a été créée en 1899 pour faciliter le règlement des litiges entre États. Cet organisme respecté est composé de cent vingt et une parties contractantes – dont la Chine populaire – qui ont adhéré à ses conventions fondamentales.

Le tribunal estime que la Chine n'a pas de « droits historiques » sur la majorité des eaux de la mer de Chine méridionale, que plusieurs des activités qu'elle y mène sont illégales et qu'elles y aggravent les tensions. Selon La Haye, la Chine a violé les droits souverains des Philippines dans leur zone économique

exclusive. La Cour a également décidé que les récifs revendiqués par la Chine n'étaient pas à même d'accueillir une population humaine et n'avaient donc pas le statut d'île.

Réaction chinoise immédiate : l'arbitrage est « nul et non avvenu ». La Chine n'accepte pas et ne reconnaît pas cette décision car elle a des droits historiques sur la mer de Chine depuis plus de deux mille ans. Un point, c'est tout : selon le tracé officiel (dit de la « langue de bœuf »), Beijing s'attribue la propriété de 90 % de la mer de Chine.

Bien que l'enjeu soit moindre et le dossier historique plus consistant, la Chine envoie régulièrement des navires à proximité de l'archipel des Diaoyu/Senkaku, situé au Nord-Est de Taiwan, pour réaffirmer ses prétentions territoriales face au Japon.

Incursions dans l'espace aérien et maritime taiwanais

À la fin de la guerre civile, l'interposition de la marine américaine a empêché l'armée du continent de s'emparer de l'île de Taiwan. Elle venait de sortir de l'occupation japonaise. Dans les décennies suivantes, Beijing n'a cessé d'affirmer son intention résolue de « libérer Taiwan ».

Le terme « libération » est plus difficile à employer depuis la mort de Tchiang Kai-chek (1975), la fin de la loi martiale, la réalité du pluripartisme, la liberté des élections, celle de la presse, l'alternance politique et l'élévation du niveau de vie insulaire bien au-dessus de celui du continent. De fait, l'existence même de Taiwan, peuplée de Chinois authentiques et disposant d'un régime démocratiquement élu, défie en permanence les prétentions pékinoises d'incarner un progrès politique concret.

Cet écart manifeste entre les deux territoires entache le prestige de la R.P.C.. Elle n'a pas trop les moyens d'y remédier, du moins dans le respect des pratiques internationales du XXI<sup>e</sup> siècle. Une des solutions régulièrement réaffirmées pourtant, c'est la récupération du territoire par la force.

Le 20 mars, quelques jours après sa réélection, Xi Jinping proclamait à nouveau. les intentions de recouvrer l'autorité sur l'île, ajoutant que toute tentative « séparatiste » recevrait « la punition de l'histoire ». Un groupe de bâtiments militaires chinois, mené par le porte-avions Liaoning, croisait en même temps dans le détroit de Taiwan, pour une démonstration de force. La Défense taiwanaise lançait aussitôt des opérations de surveillance maritimes et aériennes.

Le surlendemain, le Global Times était explicite : « La Chine continentale doit aussi se préparer à une confrontation militaire directe dans le détroit de Taiwan ». Comme s'il allait de soi d'aller bombarder et assujettir une population de vingt-trois millions d'insulaire (deux fois la population belge et plus que celle des Pays-Bas), installés en majorité dans l'île depuis plusieurs siècles et dont la plupart n'ont pas la moindre envie d'un régime totalitaire.

Qu'il s'agisse de bluff ou d'intention

effective, on ne sait trop. Mais la pression militaire par incursion à proximité l'espace insulaire est bien constante. En janvier dernier, le Liaoning avait déjà croisé deux fois dans le détroit, entraînant des protestations du ministère de la Défense taiwanais, comme celle-ci en date du 4 janvier 2018 :

« Le Ministère de la Défense de la République de Chine (Taiwan) a déclaré ce jour que le porte-avions de Chine continentale « Liaoning », accompagné de différents navires de guerre, allait quitter sa base navale en passant par l'île de Zhoushan. Cette sortie au long cours qui traversera différentes zones sera observée en permanence du côté taiwanais.

« Par ailleurs, le Ministère de la Défense déclare que l'utilisation par la Chine continentale des couloirs aériens M503 du Sud vers le Nord et W121, W122 et W123 sans négociation préalable constitue une menace pour la sûreté aérienne dans le détroit de Taiwan. Dans le but de préserver la sécurité de Taiwan, le Ministère

de la Défense est opposé à l'utilisation par la Chine continentale de couloirs aériens en l'absence de toute négociation préalable.

« Le Ministère de la Défense rappelle que les forces armées de la République de Chine ont renforcé leur activité de renseignement, surveillance et reconnaissance des espaces aériens et maritimes pour s'opposer à toute incursion au milieu du détroit de Taiwan ainsi que dans la zone orientale. Face à toute menace contre la sûreté aérienne de Taiwan, l'armée agira en conformité avec les « Règles face à une situation inédite dans le cadre de la préparation militaire normale » pour intercepter, avertir ou chasser tout appareil non autorisé. »

La société internationale n'a nul besoin d'un nouveau conflit, qui serait sans doute sanglant et prolongé. Les deux pays ont des régimes politiques incompatibles et Beijing devrait en prendre acte s'il prétend rechercher la paix et la concorde internationale. Mais ce n'est pas son souci à présent.

## Un droit de regard sur tous les Han à travers le monde

Le pouvoir chinois cherche à étendre ses droits sur l'ensemble de la population han (l'ethnie dominante) de la planète. Le premier pas consiste à élargir unilatéralement ses compétences pour les populations de Taiwan et de Hongkong.

### LES ESCROCS TAIWANAIS INSTALLÉS À L'ÉTRANGER SONT EXTRADÉS VERS LE CONTINENT

Beijing imposant à ses partenaires diplomatiques d'ignorer Taiwan, il se donne compétence pour juger des infractions commises à l'étranger par des insulaires. En 2016 et 2017, notre bulletin Chine a parlé de la déportation vers le continent de ressortissants taiwanais accusés d'arnaques informatiques commises en Arménie, au Cambodge, en Malaisie ou encore au Kenya. Les victimes de ces nombreuses escroqueries ne résident pas toutes en Chine populaire ; il en va de même des délinquants.

Le raisonnement est simple : puisque Taiwan n'existe pas, il n'y a pas lieu de tenir compte de son appareil judiciaire. Et il faut appliquer d'autant plus strictement ce principe que la nouvelle présidence de Taiwan refuse de reconnaître une quelconque allégeance au continent.

### LE CAS EXEMPLAIRE DE LI MINGZHE

Conseiller d'orientation universitaire à Taipei, le taiwanais Li Mingzhe a disparu le 19 mars 2017, après son entrée en Chine en provenance de Macao. Il a été détenu au secret plusieurs mois, privé de tout contact avec sa famille et contraint par pression physique d'admettre ses « crimes » avant même de comparaître devant un juge. Son épouse Li Jingyu, après bien des demandes restées lettres mortes, vient d'obtenir le 22 mars l'autorisation d'un voyage unique pour la prison de Chishan (Hunan).

Le 28 novembre 2017, un tribunal de Yueyang (Hunan) a condamné Li Mingzhe à cinq ans de prison pour « subversion du pouvoir d'État », en raison sans doute de propos tenus à Taiwan sur Facebook concernant la vie politique insulaire. L'essentiel de son procès s'est déroulé à huis clos, avec un avocat choisi par le pouvoir. Li Mingzhe a dû « reconnaître » qu'il avait été trompé par les descriptions erronées du régime chinois qu'il avait lues à Taiwan ; il a « promis » d'œuvrer à la réunification de l'île et du continent.

Ainsi Beijing s'est donné le droit de punir des propos tenus hors de sa juridiction effective. Pourtant, puisque la solution proposée pour la réunification taiwanaise repose sur le principe : « un État, deux systèmes », Beijing devrait

tolérer à tout le moins la liberté d'expression dans l'autre système. À la condamnation carcérale, le tribunal a cru bon d'ajouter une risible privation de droits civiques pour deux ans, comme s'il s'agissait bien de punir un ressortissant de la RPC.

La condamnation de Li Mingzhe avait pour objet d'intimider la population insulaire ; il s'agissait de la mettre en garde contre toute action critique du régime continental et contre tout soutien à l'instauration sur le continent d'un régime démocratique. Le propos est d'autant plus vraisemblable qu'une majorité de Taiwanais ne prêtent déjà guère d'attention à ce qui se passe de l'autre côté du détroit.

Dans une résolution en date du 18 janvier, le Parlement européen a demandé à la Chine de libérer Li Mingzhe. Il associait à cette requête de libération le blogueur Wu Gan, les Tibétains Tashi Wangchuk et Choekyi et « tous ceux qui sont détenus pour leur travail en faveur des droits de l'Homme ». Comme à l'accoutumée s'agissant de la Chine, l'Union européenne s'en est tenue à des propos modérés et peu dérangeants ; les termes de la résolution étaient trop conciliants pour qu'on en puisse attendre un quelconque effet.

## LES LIBRAIRES DE HONGKONG

Il y a un peu partout de par le monde, des individus d'origine chinoise à passeport non chinois. Beijing s'efforce de les garder sous contrôle, et ce depuis pas mal de temps. C'est ainsi qu'un journaliste célèbre du Straits Times de Singapour, Ching Cheong, fut emprisonné d'avril 2005 à février 2008 sous accusation d'espionnage au profit de Taiwan. Il était venu à Guangzhou en 2005 pour y rencontrer l'ancien premier ministre Zhao Ziyang, démis après le massacre de juin 1989 à Beijing.

Plus récemment, le régime chinois a montré le peu d'importance qu'il attachait à l'autonomie de Hongkong et de Macao et à la protection qu'apporte la possession d'un passeport étranger. Le cas de l'éditeur Gui Minhai, actionnaire de la société Causeway Bay Books de Hongkong, qui travaillait dans l'ancienne colonie britannique et détenait un passeport suédois, est à cet égard exemplaire.

Citoyen suédois, Gui a été enlevé en octobre 2015 en toute illégalité par des agents de la sécurité chinoise alors qu'il se trouvait en Thaïlande, puis détenu en Chine dans un lieu

secret. Un des motifs supposés de l'enlèvement est son projet de rédiger un livre sur la vie privée de Xi Jinping. Le motif officiel du côté chinois remonte à 2003, à un accident mortel de la circulation survenu en état d'ivresse. La ministre des Affaires étrangères de Suède n'a pas cru bon de demander des comptes à Beijing avant le 22 janvier 2018. Elle a décidé de traiter l'enlèvement comme une simple affaire consulaire et expliqué que ce n'était pas efficace d'exercer des pressions politiques ou économiques sur la Chine, répétant exactement ce que Beijing voulait entendre.

Le publiciste avait dû reconnaître ses fautes et ses responsabilités le 17 janvier 2016 devant la télévision chinoise, avant même d'être jugé ; cette pratique des confessions publiques, caractéristique des pays totalitaires et obtenue par on ne sait quelle pression morale ou physique sur l'intéressé ou sur sa famille, n'a pas trop ému la Suède. Gui Minhai devait être libre en octobre 2017 mais on ne l'a pas revu avant le 9 février 2018, alors qu'il se trouvait en détention dans les locaux de la police de Ningbo (Zhejiang). Il semble qu'il ait été à nouveau interpellé vers le 20 janvier 2018.

Quand en février 2018, le ministère des Affaires étrangères s'est interrogé à Stockholm sur la détention arbitraire et sur le respect de la loi par le côté chinois, le ministère des Affaires étrangères chinois lui a répondu sèchement qu'il s'agissait d'un communiqué aux propos « inacceptables » et « irresponsables ».

Seul l'ambassadeur d'Allemagne en Chine s'est exprimé avec force pour condamner l'enlèvement. Le 6 février, il dénonçait « la manière sans précédent dont un citoyen européen avait été traité », soulignant que « ces violations du droit international pourraient toucher d'autres citoyens européens dans l'avenir ».

Gui Minhai n'a pas été seul dans l'épreuve. La Chine avait arrêté à la fin 2015 quatre autres libraires de Hongkong, soupçonnés de parler trop librement du régime : Lü Bo, Lam Wing-kee, Li Bo et Cheung Jiping. Leur disparition avait ému l'opinion et plus encore, le constat de leurs enlèvements parfaitement illégaux, compte tenu du statut particulier de Hongkong et des engagements pris par la Chine à l'occasion de la rétrocession du territoire. Seul l'un d'entre eux, Lam Wing-kee, est actif depuis sa libération en juin 2016.

## L'extension des exigences à l'étranger

Le régime a coutume d'agir de façon autoritaire et péremptoire. Parfois avec un manque de savoir-vivre naïf mais révélateur, comme tout récemment lors des sessions parlementaires, l'interdiction faite aux restaurants et débits de boisson dans la capitale d'accueillir plus de dix étrangers à la fois. Comme s'il y avait à craindre que les étrangers de Beijing complotent ou se livrent à des activités subversives...

Nous avons parlé des obstacles dressés contre le travail des journalistes en poste. Mais la suppression des accès à l'internet pour Google, Yahoo, Wikipedia, Facebook ou la grande presse internationale, gêne et ralentit considérablement le travail des intellectuels et des gestionnaires d'entreprise. Les transferts de dossiers peuvent prendre des heures. Le régime cependant trouve tout naturel qu'il en soit ainsi et qu'il puisse bloquer l'usage des réseaux privés virtuels (V.P.N.) lesquels, jusqu'à présent, permettaient de contourner la censure des médias.

### LES PARTENAIRES LES PLUS SÛRS, CE SONT LES DICTATURES

Le régime chinois n'est pas à l'aise avec les démocraties, qui aimeraient lui faire la leçon. En revanche, les relations ne soulèvent aucune difficulté avec les autocraties du Tiers monde, avec lesquelles il y a toujours moyen de s'entendre.

En voici quelques exemples pour les années récentes :

Le nouveau président des Maldives Abdullah Yamen, qui a fermé le parlement, mis en détention le président de la Cour suprême et l'opposition. Beijing projette d'installer une base navale et aérienne chinoise, voire de construire des îles artificielles comme elle a fait en mer de Chine. Les bénéfices à retirer sont grands : modification de l'équilibre des forces dans l'Océan indien, avec pressions sur l'Inde et sur la base américaine de Diego Garcia.

Le régime militaire birman, à partir de 1988 et jusqu'à 2015, était un allié précieux. Mais l'évolution récente vers un peu de libéralisme a conduit à l'arrêt de plusieurs projets d'envergure.

Le soutien à l'autoritarisme srilankais de Majhinda Rajapaksa, qui acceptait la construction du Port de Colombo et du port de Hambantota. Des élections l'ont écarté du pouvoir en 2015.

Toute la diplomatie chinoise dans l'affaire coréenne s'explique sur sa volonté de maintenir à tout prix le régime de Pyongyang, pour écartier le côtoiement frontalier d'un régime démocratique de pluripartisme, en cas de réunification. Beijing se dit mécontent de Pyongyang mais continue d'acheminer les ressources en pétrole indispensables et d'importer pour fournir des devises. Les

relations ne sont pas aussi mauvaises qu'on fait croire à Beijing, où Kim Jong-un vient de se rendre du 26 au 28 mars.

Cependant, le fait nouveau des dernières années – et qui devrait retenir l'attention –, c'est l'essai progressif et insistant d'intervention dans les affaires des pays industrialisés.

### INTERVENTIONS DANS LES DÉMOCRATIES PARLEMENTAIRES

L'Australie fut récemment le théâtre d'une opération corruptrice d'envergure, qui a brisé la carrière du sénateur travailliste Sam Dastyar. Celui-ci a dû démissionner en décembre, après révélations des sommes qui lui avaient été remises par un généreux donateur chinois proche du parti communiste. Le sénateur aurait de plus averti l'homme d'affaires de la surveillance dont il était l'objet de la part des services de renseignement australiens. Il est intervenu aussi auprès d'un membre de son parti pour qu'il s'abstienne de rencontrer des démocrates chinois lors d'un voyage à Hongkong.

L'Australie a subi aussi des pressions d'un autre genre. La colonie chinoise est assez nombreuse et Beijing lui demande d'imposer l'idée d'une seule Chine, c'est-à-dire d'ostraciser le personnel en quête d'emploi qui se réclame de Taiwan. Les cadres recruteurs obéissants posent la question test : « Taiwan fait-il partie de la Chine ? » et décident de l'embauche en fonction de la réponse.

La pratique viole ouvertement le droit du travail australien qui interdit les discriminations en fonction des opinions politiques ou des origines nationales. Mais les autorités n'ont pas réagi clairement à ce jour. Il faut dire que, ces dernières années, peu de pays ont profité autant que l'Australie du commerce et des investissements chinois.

Il ne faut donc accorder qu'une importance relative aux affirmations chinoises de non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays ou encore à sa lutte contre la corruption : la combattre au sein du parti (sans d'ailleurs admettre les dénonciations du citoyen lambda) n'empêche pas de s'en servir à l'étranger.

Les pressions extérieures sont forcément assez discrètes. Il est rare qu'elles se manifestent avec la brutalité naïve de l'arrêt des achats de poisson norvégien, survenu après l'octroi à Oslo du Prix Nobel de la Paix au démocrate défunt Liu Xiaobo. On en voit cependant les traces, même dans les relations avec l'Allemagne qui passe pourtant pour être peu sensible aux contraintes externes.

C'est ainsi qu'en mai 2016, le président du Comité des droits de l'Homme du parlement allemand, Michaël Brand s'est vu imposer par l'ambassade de Berlin des conditions s'il voulait

se rendre en Chine à la tête d'une délégation. Elle lui a demandé de retirer de son site personnel divers textes et photos et d'y supprimer des discours qu'il avait tenus dans son pays. Le parlementaire a refusé d'obéir et l'invitation a été supprimée. Mme Merkel s'est rendue le mois suivant à Beijing, sans avoir émis de protestation officielle.

## INFLUENCER LES INSTANCES INTERNATIONALES

Du fait même de sa masse et de ses ressources, la Chine se trouve en position favorable dans des négociations bilatérales. Mais elle s'efforce désormais de modifier en sa faveur le fonctionnement des institutions internationales ou de neutraliser celles qui lui sont par nature le plus contraires, comme celles qui touchent aux droits de l'Homme.

La présidence d'Interpol lui fournit quelques moyens de pourchasser à distance les ennemis du régime ou les opposants. La note rouge d'Interpol concernant Dolkun Isa, le président du Congrès Ouïghour mondial harcelé depuis deux décennies pour son combat autonomiste mais détenteur d'un passeport allemand, vient à peine d'être levée (23 février), faute de preuve d'activités « terroristes ». La décision a provoqué le lendemain une vigoureuse protestation de Beijing. La Chine cependant est parvenue à l'empêcher de participer à des réunions organisées dans le cadre des Nations unies ou de parlements européens. Cette présidence d'Interpol sert aussi à maintenir l'exclusion de Taiwan, seul pays à être exclu d'Interpol avec la Corée du Nord.

Beijing parvient aussi à interdire la participation de Taiwan aux travaux des institutions liées aux Nations unies, telles que l'Organisation mondiale de la Santé (2007-2017, directrice générale de l'OMS Mme Fung Fuchun, alias Margaret Chan) ou de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Cette volonté d'exclusion globale, y compris avec le statut d'observateur, s'est exprimée avec plus de force encore depuis l'élection de la candidate du parti démocratique progressiste Tsai Yin-wen, qui refuse d'affirmer l'appartenance de l'île à la Chine. Ainsi, même pour des travaux de nature essentiellement technique et de portée générale, Beijing parvient à imposer des critères relevant de sa propre quête hégémonique.

Le pouvoir chinois se complaît à rappeler la place qui lui est réservée sur l'échiquier mondial et le pouvoir qu'il détient aux Nations unies. Mais il se refuse à en ratifier un document central, le Pacte international pour les

droits civiques et politiques de 1966. Le Pacte a pour objet de traduire dans les actes les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Si la Chine a signé en 1998 ce texte qui a valeur obligatoire, elle ne figure pas dans la liste des Etats qui l'ont ratifié (168 en 2015).

Elle se montre en cela parfaitement cohérente, puisqu'une acceptation formelle du Pacte montrerait qu'elle en viole la plupart des dispositions. Il s'agit notamment du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (art. 1, cf. la situation au Xinjiang, en Mongolie, au Tibet, notamment), de l'interdiction de la torture et des traitements dégradants (art. 7, cf. la situation maintes fois décrite dans les lieux d'incarcération), de l'interdiction du travail forcé (art. 8, cf. le secret maintenu sur le régime, le lieu, les effectifs dans les camps de travail), de l'interdiction de la détention arbitraire (art. 8, il s'agit d'une pratique officiellement assumée par l'État), de la présomption d'innocence et de la protection de la vie privée (art. 14 et 17), du droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion (art. 18, cf. le contrôle et la répression des idées circulant sur l'internet et dans la presse, la condamnation des églises non officielles), de la liberté d'expression (art. 19, cf. les innombrables arrestations pour création de troubles et de dissensions ou simple mises en cause du monopartisme), du droit d'être élu au suffrage universel (art. 25, cf. l'interdiction de fait des candidatures non officielles), etc..

Ce refus de ratification équivaut à un aveu d'infraction patente aux principes des Nations unies. Il a le mérite d'être franc. Mais il n'est pas très courageux puisque les capitales n'y voient pas de quoi fouetter un chat. Elles parlent de conceptions « différentes », de « caractéristiques chinoises » en fermant les yeux sur des pratiques inhumaines et d'un autre âge, sur cette exigence du droit à faire bande à part tout en jouissant d'une pleine autorité sur les organismes qu'on défie.

La Chine impressionne par sa puissance ; la conclusion générale est qu'il est préférable de la courtiser, de parler d'amitié et d'organiser le plus de coopération dans tous les domaines, y compris comme on a fait tout récemment dans des manœuvres maritimes franco-chinoises conjointes au large de Hongkong. On semble donc accepter que s'installe une dictature à durée indéterminée pour un sixième de l'humanité. N'est-ce pas s'aveugler et jouer avec le feu ? Montesquieu le notait : « Il n'y a pas de mal plus grand, et de suites plus funestes, que la tolérance d'une tyrannie qui la perpétue dans l'avenir. »

**Alain Bouc**